

FAIRY Dreft – Produit de rinçage pour lave-vaisselle – Dosage automatique

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 24/10/2016

Date de révision:

:

Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial du produit : FAIRY Dreft – Produit de rinçage pour lave-vaisselle – Dosage automatique
Code du produit : PA00197298 / 97508527
Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle
Fonction ou Catégorie d'usage : Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Procter & Gamble France S.A.S. 163 quai Aulagnier – 92665 Asnières Cedex

Tel. 0800 900 251 (pour utilisateurs professionnels)
service.france@pgprof.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Numéro d'urgence : N° d'appel d'urgence Orfila : 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]

Skin Irrit. 2 H315

Eye Irrit. 2 H319

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xi; R36

Xi; R38

Texte complet des phrases H, voir sous section 16.

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Mentions de danger (CLP) :

H315 - Provoque une irritation cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence (CLP) :

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P102 - Tenir hors de portée des enfants
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment Eau

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification

: Aucune présence de substances PBT et vPvB.

FAIRY Dreft – Produit de rinçage pour lave-vaisselle – Dosage automatique

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]
Citric Acid	(n° CAS) 77-92-9 (Numéro CE) 201-069-1 (N° REACH) 01-2119457026-42	10 - 20	Xi; R36	Eye Irrit. 2, H319
Alcohols, C12-15, ethoxylated propoxylated	(n° CAS) 68551-13-3	10 - 20	Xi; R38 N; R50	Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Acute 1, H400
Isopropyl Alcohol	(n° CAS) 67-63-0 (Numéro CE) 200-661-7 (Numéro index) 603-117-00-0 (N° REACH) 01-2119457558-25	1 - 5	F; R11 Xi; R36 R67	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
Sodium Cumenesulfonate	(n° CAS) 28348-53-0 (Numéro CE) 248-983-7	1 - 5	Xi; R36/37	Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335

Texte complet des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Cessez d'utiliser le produit.
Premiers soins après contact oculaire	: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Premiers soins après ingestion	: EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation	: Toux. Eternuement.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Rougeur. Gonflement. Sécheresse. Démangeaison.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Douleur intense. Rougeur. Gonflement. Troubles de la vision.
Symptômes/lésions après ingestion	: Irritation des muqueuses buccales ou gastro-intestinales. Nausées. Vomissements. sécrétion excessive. Diarrhée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir la section 4.1.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2).
--------------------------------	--

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Aucun danger d'incendie. Non combustible.
Danger d'explosion	: Le produit n'est pas explosif.
Réactivité	: Aucune réaction dangereuse connue.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise.
Protection en cas d'incendie	: Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
--------------------------	--

FAIRY Dreft – Produit de rinçage pour lave-vaisselle – Dosage automatique

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Produits de consommation éliminés par les égouts après utilisation. Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme.

Procédés de nettoyage : Mettre la substance absorbée dans des conteneurs qui ferment. Quantités importantes: pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Ce matériau et son conteneur doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Précautions à prendre pour une manipulation sûre : Éviter le contact avec les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Voir la section 10.

Produits incompatibles : Voir la section 10.

Matières incompatibles : Voir la section 10.

Interdictions de stockage en commun : Non applicable.

Lieu de stockage : Conserver dans un endroit frais. Conserver dans un endroit sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agents détergents/lavants et additifs.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites nationales

Isopropyl Alcohol (67-63-0)		
France	VLE (mg/m³)	980 mg/m³
France	VLE (ppm)	400 ppm

8.1.2. Procédures de surveillance: DNELS, PNECS, OEL

Isopropyl Alcohol (67-63-0)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	888 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	500 mg/m³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, orale	26 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	89 mg/m³
A long terme - effets systémiques, cutanée	319 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	140.9 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	140.9 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	140.9 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	552 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	552 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	28 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	2251 mg/l
Citric Acid (77-92-9)	
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0.44 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0.044 mg/l

FAIRY Dreft – Produit de rinçage pour lave-vaisselle – Dosage automatique

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Citric Acid (77-92-9)	
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	34.6 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	3.46 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	33.1 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	1000 mg/l
Sodium Cumesulfonate (28348-53-0)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	7.6 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	53.6 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, orale	3.8 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	13.2 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	3.8 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0.23 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	2.3 mg/l
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	100 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

- 8.2.1. Contrôles techniques appropriés : Pas d'informations complémentaires disponibles
- 8.2.2. Equipement de protection individuelle
Non requise dans les conditions normales d'utilisation.
- Protection des mains : Non applicable.
- Protection des yeux : Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
- Protection de la peau et du corps : Non applicable.
- Protection des voies respiratoires : Non applicable.
- 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement
Empêcher que du produit non dilué atteigne les eaux de surface.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriété	Valeur	Unité	Méthode de test/Notes
Apparence	Liquide.		
État physique	Liquide		
Couleur	Coloré.		
Odeur	Inodore.		
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible		
pH	2 - 3.5		
Point de fusion		°C	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Point de congélation			Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible		
Point éclair	47	°C	N'entretient pas la combustion jusqu'à et y compris 75°C

FAIRY Dreft – Produit de rinçage pour lave-vaisselle – Dosage automatique

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Propriété	Valeur	Unité	Méthode de test/Notes
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)			Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Flammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible		
Limites d'explosivité		g/m ³	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Pression de la vapeur			Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Densité relative	Aucune donnée disponible		
Solubilité	Soluble dans l'eau.		
Log Pow			Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les mélanges
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible		
Température de décomposition		°C	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Viscosité		cP	Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits solides.
Propriétés explosives	Sans objet. Ce produit n'est pas considéré comme explosif car il ne comporte aucune substance possédant des propriétés explosives CLP (Art 14 (2)).		
Propriétés comburantes	Ce produit n'est pas oxydant.		

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir la section 10.1 Réactivité.

10.4. Conditions à éviter

Non requise dans les conditions normales d'utilisation.

10.5. Matières incompatibles

Non applicable.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune sous utilisation normale.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1. Mélange

FAIRY Dreft – Produit de rinçage pour lave-vaisselle – Dosage automatique	
Toxicité aiguë	Non classé (*)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non classé (*)
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé (*)
Cancérogénicité	Non classé (*)
Toxicité pour la reproduction	Non classé (*)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Non classé (*)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Non classé (*)

FAIRY Dreft – Produit de rinçage pour lave-vaisselle – Dosage automatique

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

FAIRY Dreft – Produit de rinçage pour lave-vaisselle – Dosage automatique

Danger par aspiration Non classé (*)

(*) Basé sur les données disponibles sur la substance et/ou le produit, les critères de classification du produit ne sont pas remplis. Voir Section 2 et Section 16, respectivement pour la classification de danger applicable et pour la procédure de classification.

11.1.2. Substances dans le mélange.

Toxicité aiguë:

Isopropyl Alcohol (67-63-0)

DL50 orale rat	5840 mg/kg bw (//OECD 401)
DL50 cutanée lapin	12956 mg/kg bw (//OECD 402)

Citric Acid (77-92-9)

DL50 orale rat	5400 mg/kg bw (//OECD 401)
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg (OECD 402)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Aucun effet indésirable connu sur le fonctionnement des sites de traitement des eaux en utilisation normale. Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Isopropyl Alcohol (67-63-0)

CL50 poisson 1	9640 mg/l //OECD 203; Pimephales promelas; 96 h
CE50 Daphnie 1	> 10000 mg/l //OECD 202; Daphnia magna; 24 h

Citric Acid (77-92-9)

CL50 poisson 1	440 ml/l //OECD 203; Leuciscus idus melanotus; 48 h
CE50 Daphnie 1	1535 mg/l Daphnia magna; 24 h
NOEC chronique algues	425 mg/l Scenedesmus quadricauda; 8 d

Sodium Cumenesulfonate (28348-53-0)

CL50 poisson 1	1000 mg/l
CL50 autres organismes aquatiques 1	1000 mg/l
CE50 Daphnie 1	1000 mg/l
ErC50 (algues)	230 mg/l
NOEC chronique algues	31 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Isopropyl Alcohol (67-63-0)

Persistance et dégradabilité	Biodégradable.
Biodégradation	53 % O ₂ ; //EC 440/2008 C.5; 5 d

Citric Acid (77-92-9)

Persistance et dégradabilité	Biodégradable.
Biodégradation	100 % DOC; OECD 301 E; 19 d; > 60% (10 d)

Sodium Cumenesulfonate (28348-53-0)

Persistance et dégradabilité	La substance est biodégradable. Peu susceptible de persister.
Biodégradation	102 %

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Isopropyl Alcohol (67-63-0)

Potentiel de bioaccumulation	Bio-accumulation non escomptée en raison du log Kow peu élevé (log Kow < 4).
------------------------------	--

Citric Acid (77-92-9)

Potentiel de bioaccumulation	Bio-accumulation non escomptée en raison du log Kow peu élevé (log Kow < 4).
------------------------------	--

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

FAIRY Dreft – Produit de rinçage pour lave-vaisselle – Dosage automatique

Résultats de l'évaluation PBT	Aucune présence de substances PBT et vPvB.
-------------------------------	--

Composant

Isopropyl Alcohol (67-63-0)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
-----------------------------	---

FAIRY Drest – Produit de rinçage pour lave-vaisselle – Dosage automatique

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Composant	
Citric Acid (77-92-9)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Sodium Cumenesulfonate (28348-53-0)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Aucun autre effet connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- 13.1.1. Législation régionale (déchets) : Éliminer conformément à la réglementation locale.
- 13.1.2. Recommandations pour l'élimination : Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont en conformité avec le CED. Les déchets doivent être livrés à une société approuvée d'élimination des déchets. Les déchets doivent être conservés séparément des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas jeter de déchets à l'égout. Si ceci est possible, le recyclage doit être préféré à l'élimination ou l'incinération.
. Pour le traitement des déchets, voir les mesures décrites sous le point 7. Les emballages vides, non nettoyés, doivent être éliminés comme les emballages pleins.
- 13.1.3. Code catalogue européen des déchets (CED) : 20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses
15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

Étiquetage des composants : 5-15% Agents de surface non ioniques; <5% Phosphonates.

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Recommandations du CESIO : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relative aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Autres informations, restrictions et dispositions légales : Règlement (CE) N° 648/2004 du 31 mars 2004 relatif aux détergents: Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]. Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006. Directive 1999/45/CE relative aux préparations dangereuses. Directive 67/548/CEE relative aux substances dangereuses.

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

FAIRY Dreft – Produit de rinçage pour lave-vaisselle – Dosage automatique

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Indications de changement : Non applicable

16.2. Abréviations et acronymes

LC50 : Concentration létale 50% pour une population de test. LD50 : Dose létale 50% pour une population de test (dose létale moyenne) . PBT: Substance persistante, bioaccumulable et toxique . PNEC(s) : Concentration(s) prédite(s) sans effet. vPvB : Très persistant et Très bioaccumulable. AND: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures. ATE: Estimation de la toxicité aiguë.

16.3. Classification et procédure utilisées pour tirer la classification de mélanges selon le règlement (CE) 1272/2008[CLP]

Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]	Procédure de classification
Skin Irrit. 2	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2	Méthode de calcul

16.4. Phrases R et/ou H adéquates (numéro et texte complet) pour les mélanges et substances

Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique - Danger aigu, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosion et irritation de la peau Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
R11	Facilement inflammable
R36	Irritant pour les yeux
R36/37	Irritant pour les yeux et les voies respiratoires
R38	Irritant pour la peau
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
F	Facilement inflammable
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant

16.5. Conseils de formation

Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.

16.6. Autres informations

Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés, sur base de l'Annexe V

SDS P&G CLP

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit